



## **Sommaire**

<i>Projet Fernelmont 2 bis</i>	<i>p 1</i>
<i>Projet de Boneffe</i>	<i>p 1</i>
<i>Autres projets suivis</i>	<i>p 2</i>
<i>Tax Shelter pour Start Up : un avantage fiscal</i>	<i>p 2</i>
<i>Création de COOPEOS, coopérative de valorisation des déchets verts</i>	<i>p 3</i>
<i>COP 21 de Paris un miracle ?</i>	<i>p 3</i>
<i>Support pour développement</i>	<i>p 4</i>
<i>Agenda 12/2015 et 01/2016</i>	<i>p4</i>

## ***De bonnes nouvelles avant les fêtes !***

Nous n'avons pas résisté à vous envoyer une dernière newsletter cette année, parce que le travail fini par payer et nous voulons partager ces dernières nouvelles avec vous. Nous vous souhaitons déjà de bonnes fêtes et espérons vous revoir plein d'énergies en 2016. Nous en aurons besoin !

### **Projet Fernelmont 2 Bis**

L'étude d'incidence sur l'environnement se poursuit et nous aurons rendez-vous chez EDF Luminus fin janvier pour examiner plus en détail le nouveau projet ainsi que les conditions de notre participation.

### **Projet de Boneffe**

Le permis est accordé pour 9 éoliennes, soit la moitié de ce qu'était le projet initial. 5 sur Eghezée, 2 sur Ramillies et 2 sur Orp-Jauche . C'est la 3e fois qu'un permis est accordé pour ce projet, après 2 recours et 2 annulations par le Conseil d'Etat. Comme HesbEnergie a signé un accord avec Eneco

pour la cession du permis pour 1 éolienne et que nous avons convenu que nous participerions à hauteur de 24,5%, nous devons donc financer +/- 250.000 € sur fonds propres.

Evidemment, il est toujours possible qu'un nouveau recours soit déposé au Conseil d'Etat, mais nous pensons que la troisième fois sera la bonne ; les discussions avec les opposants (Natagora et l'association Plaine de vie) devraient permettre un aboutissement favorable. Les communes d'Eghezée et d'Orp-Jauche ne sont pas opposées au projet et la commune d'Eghezée aurait même l'intention d'investir dans le parc. Seule la commune de Ramillies avait émis un avis défavorable, mais elle n'ira pas en recours.

Le recours n'étant pas suspensif, Eneco a déjà fait savoir que même en cas de recours, ils entameraient la construction du parc. La Région Wallonne compte en effet fermement sur ce projet au fort potentiel venteux pour atteindre ses objectifs en énergie renouvelable pour 2020.

Il est donc probable que nous aurons besoin de financements pour l'éolienne citoyenne dès 2016. Une assemblée générale extraordinaire et une mobilisation des coopérateurs pour récolter des fonds sera programmée dès que nous aurons suffisamment d'informations à partager. Cette assemblée pourrait aussi être l'occasion de communiquer plus d'infos sur le projet de Fernelmont 2 bis.

### **Autres projets suivis**

Concernant, le projet Eneco/EDF de **Liernu**. Le permis a été refusé comme nous nous y attendions. Ce permis était en effet en conflit avec la demande de permis pour l'ulmodrome. Les promoteurs déposent malgré tout un recours contre la décision.

Suite à un avis du DNF différent de celui attendu avant le dépôt de la demande de permis à **Emines - La Bruyère**, le promoteur a pris la décision de faire un retrait de permis (avant la décision). L'étude d'incidence est en cours de réactualisation et une nouvelle demande de permis devait être présentée en février prochain.

### **Tax Shelter pour Start Up : des mesures fiscales favorables**

La loi-programme du 10 août 2015, en ses articles 48 à 65 et 73 à 76, institue un Tax Shelter pour les entreprises qui débutent. Il s'agit de mesures favorisant la création de nouvelles sociétés, plus communément appelées « Start Up ». Néanmoins les arrêtés d'application ne sont pas encore publiés.

La mesure qui nous occupe, accorde une réduction d'impôt au citoyen investissant dans le capital d'une jeune société (moins de 4 ans). La bonne nouvelle, c'est que nous en faisons encore partie !

**Ainsi, tout achat de parts effectué après le 1er juillet 2015, donne droit à une réduction de l'impôt des personnes physiques à concurrence de 30% ou 45% du montant investi.** A l'heure actuelle, Champs d'énergie répond aux critères de la micro-entreprise, la réduction est donc de 45% du montant investi.

Cependant un certain nombre de conditions doivent être respectées par vous comme par la coopérative. La réduction n'est accordée que pour un maximum de 250.000 € par société tout en ne dépassant pas 5.000 € par personne. Les parts achetées doivent être de nouvelles parts. La société devra utiliser ce capital pour le développement d'un projet propre.

Dans votre chef les parts doivent être conservées durant 4 ans au moins, c'est aussi la règle prévue par nos statuts. Vous ne pouvez pas investir pour plus de 100.000 € permettant d'obtenir cette réduction ! La réduction n'est pas accessible aux administrateurs de la coopérative, mais bien aux membres de leur famille ; les enfants ou d'autres personnes sans revenu en sont fatalement exclus.

**Vous pouvez profiter de cette mesure fiscale temporaire en décembre 2015, puis en 2016 et encore jusqu'en février 2017, soit un étalement sur 3 exercices fiscaux.** Une attestation vous sera remise.

Un exemple chiffré pour illustrer votre avantage annuel :

**Vous achetez 8 parts de 125 € = 1.000 €.** Dans votre déclaration des revenus de l'année en question vous déclarez cet investissement. Vous obtiendrez cette année-là une réduction de vos revenus de 45% du montant investi, soit 450 €. **En 2015**, si votre revenu imposable se situe entre 20.660 et 37.870 €, **vous obtiendrez une réduction d'impôt de 45 % soit 202,50 € + additionnels.** Au-delà de cette fourchette la réduction est de 50 % et en deçà, elle sera de 40 %. Pour des revenus inférieurs à 12.400 € la mesure est moins intéressante.

Étant donné que notre coopérative est agréée, elle ne peut verser un dividende annuel de plus de 6%, le gain fiscal correspond donc à près de 4 années de dividendes à 6%. En nous accordant votre confiance vous pourrez bénéficier d'un bel avantage, en attendant le versement de vrais dividendes par la suite. Cette année encore vous pouvez donc acheter des parts et bénéficier d'une réduction d'impôt sur vos revenus de 2015.

### **Création de COOPEOS, coopérative de valorisation des déchets verts**

La société coopérative a été créée ce 3 décembre à Namur. Elle est dotée d'un capital fixe de 50.000 € et d'un capital variable de 9.500 € qui sera appelé à être augmenté au fur et à mesure du développement des projets. Votre coopérative y participe à hauteur de 5.000 €, soit 8,4%.

Avec les projets qui seront développés par la nouvelle coopérative en partenariat avec nous pour des projets locaux, vous allez entendre parler de cette notion d'économie circulaire. Nous y reviendrons dans une prochaine lettre.

### **COP21 de Paris un miracle ou un désastre ?**

Un miracle parce qu'un accord a pu être dégagé ; mais c'est un accord fragile qui fixe un cadre juridique et contient beaucoup de promesses. Nous suivrons attentivement ses développements car l'énergie renouvelable doit avoir la part belle dans le mixte énergétique du futur, si nous voulons réduire nos émissions de gaz à effet de serre et limiter le réchauffement climatique.

Les citoyens devront continuer à jouer leur rôle et mettre la pression sur leurs dirigeants nationaux pour que les engagements pris soient concrétisés. Roger était 3 jours à Paris pour la fin de la conférence, il fera une analyse de la situation en matière énergétique que nous publierons sur notre site quand elle sera finalisée.

### **Support pour développement**

Roger participe à un groupe de travail au sein de REScoop Wallonie afin de chercher une solution technique à la gestion des coopératives membres. Dans ce cadre, il aimerait entrer en contact avec des coopérateurs ou sympathisants bénévoles qui ont des compétences informatiques et qui auraient un peu de temps pour développer collectivement un outil de gestion ou en assurer le suivi. Merci d'envoyer vos coordonnées à [roger.b@champsdenergie.be](mailto:roger.b@champsdenergie.be)

### **Agenda**

22/12 : 20h CA Champs d'Énergie ouvert aux coopérateurs, rue Général Piron, 20 à Noville-l-Bois.

Veillez annoncer votre présence 24h à l'avance à [bastien.benoit@gmail.com](mailto:bastien.benoit@gmail.com)

11/01 : r-v REScoop au cabinet du Ministre Furlan

13/01 : r-v REScoop au cabinet de Monsieur Lutgen

25/01 : rencontre EDF pour le projet de Fernelmont2

26/01 : 19h CA REScoop

27/01 : 20h CA Champs d'Énergie

Énergiquement vôtre et belle année 2016,

Pour le conseil d'administration, Cédric